

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 octobre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 octobre 2025.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 14	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, RICHARD Pascal, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie	
Etaient Absents 5	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> BRAUD Santiana, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> , DELETANG Claude <i>Excusée</i>	-- -- <i>Pouvoir à Céline Cheneau</i> -- <i>Pouvoir à Jennifer Delaunay</i>

Votants : 16

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2025-032 – Cession, à titre gratuit, de deux parcelles au profit de la commune

La parcelle AD n°88 située au lieudit « Chemin des Sainfoins » appartenant à Monsieur et Madame Hardouin a été divisée en parcelles AD n°122 à n°129 en mai 2002 pour être vendues en terrain à bâtir. Toutes ont été vendues, exceptées les parcelles AD n°128 et AD n°129 (*constituant une bande de terrain d'environ 165 m²*) destinées à être transférées dans le domaine public.

Toutefois, ces deux parcelles sont restées au nom des Consorts Hardouin et aucun acte de transfert à la commune n'a été rédigé à l'époque.

Aussi, il est nécessaire de régulariser cette situation et de procéder à la cession par les consorts Hardouin à la commune d'Ambillou des parcelles cadastrées section AD n°128 et n°129 à titre gratuit.

En effet, dans le permis de lotir n°LT3700200B0001 qui a été délivré le 11/12/2000, il est mentionné : « [...] *la cession gratuite au bénéfice de la commune des lots 7 et 8 en vue de l'élargissement de la voirie* ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix

- **D'ACQUERIR**, à titre gratuit, les parcelles de terrain cadastrées section AD n°128 et AD n°129 d'une surface de 1 are 65 centiares sise au lieudit « Chemin des Sainfoins » appartenant aux Consorts Hardouin,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer l'acte et toute pièce s'y rapportant, à intervenir en l'étude de Maître Maingault, Notaire à Savigné sur Lathan,
- **DE PRECISER** que les frais d'acte seront à la charge de la commune d'Ambillou.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme